

**Formation des cafetiers-restaurateurs neuchâtelois :
le Conseil d'Etat privilégie l'obstination à la raison.**

La consternation est une nouvelle fois de mise chez les présidents des sections latines de Gastrosuisse, suite à la présentation ce jour de deux projets de lois neuchâtelois sur les établissements publics et la police du commerce. En cause : la proposition d'abandonner toute formation minimale préalable à l'ouverture d'un établissement, confirmée après une première étape de consultation lancée l'été dernier. Ces projets vont non seulement à l'envers du bon sens, mais s'inscrivent aussi en parfaite contradiction avec les mesures de renforcement des exigences en cours dans les cantons de Vaud et de Fribourg. Un entêtement ravageur, qui multipliera les fermetures d'établissements et nivellera la profession par le bas.

Garantir le versement d'un salaire à ses employés, verser des cotisations sociales, respecter les prescriptions en matière de TVA et de comptabilité, disposer de connaissances de base dans les domaines de la gestion, du service, de l'accueil, des produits et de la cuisine : autant de responsabilités et de compétences jugées parfaitement accessoires par le Conseil d'Etat neuchâtelois en matière de restauration ! La lecture des deux projets de loi dévoilés ce jour laisse pantois les responsables latins de l'hôtellerie-restauration. Ils réitèrent les mises en garde déjà émises en juillet 2012, en invitant les députés neuchâtelois à refuser purement et simplement cette loi du moindre effort.

Alors que le canton de Fribourg muscle très sérieusement la formation des cafetiers-restaurateurs en doublant la durée des cours obligatoires dès 2014 (passage de 13 à 26 jours), et que le Grand Conseil vaudois a récemment accepté à l'unanimité un postulat de l'ancien député Frédéric Haenni qui va dans un sens identique, Neuchâtel fait cavalier seul. Mieux : il instaure une première mondiale, en laissant penser que la formation représente un obstacle à la qualité...

Les présidents latins de Gastrosuisse rappellent qu'une formation de base minimale est un pré-requis indispensable pour éviter les drames économiques et humains, quelle que soit la branche concernée. L'abandon de tout contrôle de la formation tel que développé dans le projet de LPro neuchâtelois ne peut conduire qu'à un nivellement par le bas de la qualité des prestations. Accueil, service, respect de la Convention collective nationale, connaissance du droit du travail et des assurances sociales sont autant de matières indispensables à l'exercice de la profession de cafetier-restaurateur. S'en passer, c'est laisser penser que le métier est ouvert à n'importe quel amateur et sans conditions... Et c'est compromettre gravement la qualité de la branche, l'avenir de ses acteurs et l'image touristique du canton.

Enfin, la présentation d'un concept d'hygiène comme unique pré-requis à l'ouverture d'un établissement ne suffira jamais à réduire le taux de rotation des patentes, et encore moins à garantir le respect du cadre légal et réglementaire de la branche. Seule une solide formation de base sanctionnée par des examens permettra d'atteindre ces objectifs.

Renseignements complémentaires :

Frédéric Haenni, coordinateur des présidents latins de Gastrosuisse, président de Gastrovaud, 079 337 53 00
Gilles Meystre, directeur adjoint de Gastrovaud, 079 204 52 15